

COMMUNIQUE DE PRESSE/MYM/AFREWATCH/001/02/2023

Le Consortium Makuta ya Maendeleo et AFREWATCH saluent l'adoption par le gouvernement congolais du projet de Décret sur le fonctionnement du Fonds Minier pour les générations futures (FOMIN) et appellent au maintien du consensus des parties prenantes.

Kinshasa-Lubumbashi-Kolwezi-Bukavu-Bunia, le 16 Février 2023

POUR DIFFUSION IMMEDIATE

Contacts :

Ismaël Tutu, ismael.tutu@cartercenter.org ; +243812883580

Emmanuel Umpula, emmanuelumpula@afrewatch.org ; +243818577577

Jimmy Munguriek, jimmyjudi@gmail.com ; +243815134070

Donat Kambola, kambolalengedonat@gmail.com ; +24399481415

Freddy Kasongo, fkasongo@maliyetu.org +243995567001.

Le Consortium Makuta ya Maendeleo et AFREWATCH saluent l'adoption par le gouvernement congolais du projet de décret révisant le Décret N°19/17 du 25 novembre 2019 portant statut, organisation et fonctionnement du FOMIN lors de la réunion de la réunion du Conseil des Ministres du 10 Février 2023. Le Consortium Makuta et AFREWATCH se félicitent du caractère inclusif et participatif du processus ayant conduit à l'élaboration de ce projet de Décret. Ils félicitent également le Secrétariat Technique de l'ITIE-RDC pour la facilitation des ateliers et sessions de travail des parties prenantes sur le processus d'élaboration de ce projet de Décret. Le Consortium Makuta et AFREWATCH ont noté avec satisfaction la réduction du nombre des objectifs, la mise en place des règles d'investissement, des mécanismes de transparence, de redevabilité et d'audit indépendant de la gestion du FOMIN.

Tout en saluant ces avancées, le Consortium Makuta et AFREWATCH relèvent cependant que la dernière version de ce projet de Décret tel qu'amendé par les experts du gouvernement et d'autres parties prenantes ne reflète pas totalement le consensus trouvé entre les parties prenantes, en ce qui concerne notamment :

- La fixation à 20% des revenus à allouer aux frais de fonctionnement et d'acquisition/renouvellement des biens meubles et immeubles du FOMIN, alors que suivant le consensus trouvé entre les parties prenantes, ces frais doivent être déterminés en fonction de besoins d'exploitation préalablement identifiés pour chaque exercice comptable ;
- L'absence de plafonnement de pourcentage des ressources à placer dans chacun de trois sous-fonds mis en place afin d'éviter que l'un de sous-fonds n'engloutisse l'ensemble des ressources du FOMIN ;

- L'absence de limitation de la prise de participation dans l'industrie minière à la seule filière de transformation locale des minerais afin de mitiger les risques d'investissement que représente le secteur minier en général;
- L'attribution de la compétence d'approuver la stratégie d'investissement triennale au Ministre de tutelle en lieu et place du gouvernement.

Le Consortium Makuta et AFREWATCH exhortent ainsi le gouvernement congolais à prendre en compte ces dernières recommandations qui reflètent le consensus trouvé entre les parties prenantes sur base des expériences des fonds similaires dans d'autres pays. Dans le cas contraire, le texte qui sera prochainement signé par le Premier Ministre ne pourra pas résoudre efficacement les problèmes qui ont été à la base de la révision de l'actuel Décret.

Pour rappel, dans les rapports, le Consortium Makuta ya Maendeleo, AFREWATCH et plusieurs autres organisations de la société civile avaient publié des rapports¹ et communiqués de presse² invitant le gouvernement congolais à réviser le Décret FOMIN en raison de ses nombreuses faiblesses et inadéquations.

¹ [Matuta_Rapport d'analyse du cadre réglementaire du FOMIN](#)

² [Les OSC invitent le gouvernement à redéfinir la vision, les objectifs, les règles de gestion et d'investissement du FOMIN](#)